



Document signé  
électroniquement par Annick  
CHOISI - Capesterre Belle Eau  
Le 17 août 2026 à 09:47:28

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-----  
COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/145

Autorisant dans le cadre de la fête patronale de la commune,  
l'organisation des manifestations prévues  
du 13 Août au 28 août 2026.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2  
et L 2213-2,

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
des Départements et des Régions,

Considérant les différentes manifestations prévues dans le cadre de la Fête Patronale, sur le  
territoire communal du 13 au 28 Août 2026,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser ces manifestations et de réglementer la  
circulation et le stationnement des véhicules.

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de la commune autorise dans le cadre de la Fête Patronale,  
l'organisation des manifestations suivantes sur le territoire communal du 13 au 28 Août  
2026 :

- |                      |                                                                                     |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| • Du 13/22 août 2026 | Exposition des Artistes Capesterriens Hôtel de Ville                                |
| • 13 août 2026       | Vernissage Hôtel de Ville                                                           |
| • 17 août 2026       | Défilé des corps constitués                                                         |
| • 18 août 2026       | Journée Sportive au Stade Municipal, Centre Culturel,<br>Gymnase Gérard MARIANNE    |
| • 19 août 2026       | Journée détente en famille au Parc Paul LACAVÉ                                      |
| • 22 août 2026       | Course Pédestre « Mémorial Jean-Marie DORVILMA »                                    |
| • 22 août 2026       | Foire Artisanale et culinaire.                                                      |
| • 28 août 2026       | Soirée contes en l'honneur de M. GASPARD Albert<br>à l'Espace KASIKA à Fonds-Cacao. |

**ARTICLE 2 :** Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour la  
protection et la sécurité des participants aux différentes manifestations.

**ARTICLE 3 :** MM. Le Capitaine de la Gendarmerie Nationale, Le Commandant de la Police  
Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, le Responsable des Routes de  
Guadeloupe, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux sont chargés chacun en  
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 12 Août 2026

Pour le Maire, la 2<sup>ème</sup> adjointe  
déléguée à la sécurité et à la  
réglementation

CHOISI Annick